

## Compte-rendu de la réunion du 3 Novembre 2017

Le trois novembre deux mil dix-sept, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le vingt-trois octobre deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

**Membres du Conseil présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, Mme Régine DELAHAUT, Mme Maryline MILLER, M Thierry LAHURE, M Bruno TATON, M Frédéric PIERROT.

**Membre absent excusé :** M Marc JOLLY (pouvoir donné à Mme Régine TATON) M Sébastien ROELLAND (pouvoir donné à M Franck SOICHET) M Thibault KLISING (pouvoir donné à Mme Catherine BOUILLON)

**Membre absent non excusé:**

**Secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Mme Maryline MILLER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal a accepté d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : renouvellement du contrat d'achat et de maintenance de la logithèque.

**Objet : N1- Novembre- 2017 : Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier sur les communes du Châtelet sur Sormonne et Murtin et Bogny/ Acceptation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de la commune du Châtelet sur Sormonne**

adame le Maire a donné lecture du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de la Commune du Châtelet sur Sormonne relatif aux travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes du Châtelet sur Sormonne et Murtin et Bogny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de convention susmentionné et charge Mme le Maire de signer ladite convention dès lors que le conseil municipal de la commune du Châtelet sur Sormonne aura, lui aussi, avaliser le projet concerné.

Pour : 9 contre : 1 abstention : 0

**Objet : N2-Novembre-2017 : Place de Murtin / phase deux**

Mme le Maire rappelle que, dès le commencement du chantier, l'inconnue demeurait quant à l'état de conduites des eaux pluviales. L'éventualité de ce supplément de travaux a été chiffré dans les études de prix. Aujourd'hui, suite au démontage, des matériaux de surface, le conseil municipal constate le mauvais état du réseau de l'écoulement des eaux pluviales route de Wartigny et route de Bogny. Il faut également finalement prendre en compte la démolition du lavoir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc de validé le montant de l'enveloppe supplémentaire soit 9 500 euros.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les membres du conseil municipal

Mme Catherine BOUILLON